

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA  
SOLIDARITE NATIONALE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL  
DES PROJETS ET PROGRAMMES  
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE**

**TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER  
SUR LA MISE A JOUR DU CADRE  
INSTITUTIONNEL DE COORDINATION ET DE  
SUIVI DES ONG AU SENEGAL**

**Avril 2004**

## **CONTEXTE**

L'Etat du Sénégal, avec l'appui de ses partenaires au développement principalement le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD et le Fonds Nordique a mis en place un vaste programme de lutte contre la pauvreté pour vaincre la précarité et l'exclusion sociale des populations défavorisées.

Le principal mode opératoire des programmes de lutte contre la pauvreté est celui du Faire Faire qui appelle l'utilisation des ONG et OCB comme opérateurs dans les interventions en faveur des populations.

La nécessité de procéder à un choix judicieux de ces ONG, la perspective de transparence, ainsi qu'une meilleure connaissance de leurs atouts et faiblesses, sont parmi les éléments qui ont amené l'Etat à procéder à une révision du cadre institutionnel d'intervention des ONG au Sénégal.

Le Comité ad hoc mis en place en 2003 à cet effet, a déjà mené une réflexion profonde dans ce sens pour aboutir à la proposition d'une loi d'orientation et d'un projet de décret d'application.

C'est dans ce cadre qu'il est apparu nécessaire pour le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale assurant la tutelle des ONG, d'organiser un atelier de restitution des travaux du Comité ad hoc, chargé d'élaborer la loi d'orientation sur l'intervention des ONG, à l'effet d'un partage et d'une validation avec les différents participants et partenaires stratégiques.

La Direction du Développement Communautaire et la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté, en raison de leurs missions respectives et du rôle d'interfaces stratégiques qu'elles assurent respectivement en matière de suivi des activités des ONG et de lutte contre la pauvreté ont été chargées conjointement de l'organisation dudit atelier.

## **OBJECTIFS**

- faire l'état des lieux du cadre institutionnel fixant les modalités d'intervention des ONG en mettant un accent particulier sur les conditions effectives de la mise en œuvre, les avantages et acquis ;
- dégager de nouvelles orientations en termes de modalités de mise en œuvre.

## **RESULTATS ATTENDUS**

Il est attendu de cet atelier :

- un projet de loi d'orientation de l'intervention des ONG au Sénégal précisant les différents aspects de sa mise en œuvre et son projet de décret d'application,

- 1 Projet de décret d'application fixant les modalités d'intervention des ONG élaboré*
- un renforcement des capacités des ONG et OCB intervenant dans les programmes de lutte contre la pauvreté par une mise à disposition d'informations fiables sur les programmes en cours.

## **CALENDRIER**

Le séminaire durera de trois (03) jours (voir agenda) et sera résidentiel.

## **METHODOLOGIE**

La première journée en plénière sera consacrée après la cérémonie d'ouverture, à la présentation des travaux du comité ad hoc.

La deuxième journée, les participants seront répartis en commission afin de réfléchir sur le cadre institutionnel proposé.

Chaque commission désignera un modérateur chargé de faciliter les travaux.

A la suite de la présentation des différents rapporteurs, il sera dégagé une proposition de mouture définitive du Projet à soumettre aux autorités compétentes.

La modération générale de l'atelier sera proposé à la Médiature de la République.

**PARTICIPANTS : (cf. en annexe)**

**AGENDA**

*Départ 11/09/2004.  
12-13-14*

**1<sup>ère</sup> journée : Voyage sur Mbour** *12 mai*  
18 H – Accueil et mise en place des participants

**2<sup>ème</sup> journée** *13 mai*

09H 00 – 09H 15	:	Discours de Madame la Ministre
09H 30 - 09H 45	:	Présentation des TDR et de l'Agenda du séminaire par le Modérateur
09H 45 – 10H 15	:	Présentation du Projet de loi et du Projet de décret
10H 15 – 10H 45	:	Pause café
10H 45 – 11 H 00	:	Suite présentation du Projet de décret
11H 00 – 12H 15	:	Discussions
12H 15 – 12H 45	:	Contribution des groupes des travaux
12H 45 – 15H 00	:	Pause-Déjeuner
15H 00 – 17H 00	:	Travaux des Commissions

**3<sup>ème</sup> journée** *14 mai*

09H 00 – 09H 45	:	Reprise des travaux des commissions
09H 45 – 10H 00	:	Présentation des travaux de commissions
10H 00 – 10H 30	:	Pause café
10H 30 – 11H 00	:	Suite présentation des travaux de commissions
11H 00 – 12H 45	:	Synthèse des travaux des commissions
12H 45 – 15H 00	:	Pause déjeuner
15H 00 – 16 H 00	:	Discussions – clôture
16H 00	:	Fin du Séminaire – Retour

## LISTE DES PARTICIPANTS

- Direction du Développement Communautaire (DDC)	4
- Direction Générale des Douanes	2
- Cabinet Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	1
- Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI)	1
- Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID)	1
- CONGAD	4
- Cabinet Ministère de la Famille et du Développement Social	2
- Cellule de Suivi Opérationnel des Projets/MFDSSN	3
- Agence du Fonds de Développement Social (AFDS)	1
- Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)	1
- Programme de Lutte contre la Pauvreté (BAD)	1
- Direction de la Famille (DF)	1
- Direction de la Petite Enfance et des Droits de l'Enfant (DPEDE)	1
- Direction des Stratégies du Développement Social (DSDS)	1
- Direction Action Sociale (DAS)	1
- Assemblée Nationale	2
- Primature	1
- Présidence	1
- Médiature	1
- Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR)	1
- APCR	1
- Ministère de l'Intérieur	1
- Ministère des Affaires Etrangères	1